



CINDE X

Charte du bien-être de la famille en mobilité internationale (version du 04/12/2024)

Introduction

Cette Charte a été élaborée par un groupe de travail réunissant plusieurs entreprises membres du CINDEX. Les principes présentés peuvent servir de base pour améliorer les politiques de chacune des entreprises membres. Il ne s'agit que de recommandations.

L'objectif de cette charte est de promouvoir et de garantir le bien-être des familles en situation de mobilité internationale. Le bien-être familial est essentiel pour assurer une expérience de mobilité internationale réussie et harmonieuse. Cette charte vise à fournir des recommandations et des propositions pour soutenir les familles tout au long de leur parcours à l'international.

1. Contexte

La mobilité internationale présente à la fois des défis et des opportunités uniques pour les familles. Les défis incluent l'adaptation à une nouvelle culture, la gestion de la distance avec les proches, l'intégration dans un nouveau système éducatif et de santé et un éventuel effort de réadaptation à l'issue de la mobilité. Cependant, la mobilité internationale offre également des opportunités de découverte culturelle et de développement personnel et professionnel.

2. Principes Fondamentaux

Les actions et politiques en faveur du bien-être des familles en mobilité internationale seront guidées par les principes suivants :

- **Sureté et Santé** : Offrir un cadre sécurisé et en particulier sur le plan sanitaire compatible avec la mobilité de l'ensemble des membres de la famille.
- **Respect et Considération** : Chaque membre de la famille doit être traité avec respect et considération.
- **Soutien et accompagnement** : Offrir un accompagnement interne et/ou externes et des ressources adaptées aux besoins des familles et du contexte
- **Équité et inclusion** : intégrer les valeurs d'équité et d'inclusion dans la mesure du possible
- **Transparence et communication** : Assurer une communication claire et transparente avec les familles.
- **Réciprocité** : il est de la responsabilité des collaborateurs et collaboratrices et leurs familles le cas échéant, en mobilité internationale, d'avoir des comportements respectueux, de respecter les législations locales et les règles particulières édictées par leur entreprise.

3. Soutien à l'Intégration

Les entreprises veilleront à soutenir l'intégration et l'adaptation des familles dans leur nouveau pays. Cela inclut par exemple (non exhaustif), des séances de sensibilisation au nouvel environnement des cours de langue, et des formations interculturelles, l'accès à des réseaux locaux pour aider les familles à s'adapter à leur nouvel environnement.

Si le contexte local le permet, les conjoints et les conjointes qui veulent avoir une activité ou travailler, peuvent être soutenus dans cette démarche.

4. Santé et Bien-Être

Les sociétés s'engagent à fournir à leurs collaborateurs et leurs familles des couvertures médicales adaptées, un accès au système de soin de leur pays d'accueil, ainsi qu'à de l'information pertinente sur les risques sanitaires et sur le système de santé de leur pays d'accueil.

La santé physique et mentale des familles en mobilité internationale est une priorité. Des services de soutien, tels que des consultations médicales, des séances de thérapie, et des programmes de bien-être, pourront être mis à disposition. Le concept de « Duty of Care » sera appliqué pour garantir que les familles reçoivent les soins nécessaires et appropriés.

5. Eloignement et situations particulières

Des politiques et pratiques seront mises en place pour apporter des aménagements ou un support à des situations particulières résultant de l'éloignement géographique (à la discrétion de la filiale).

6. Accompagnement des Enfants

L'éducation et l'intégration des enfants sont des aspects cruciaux. Des informations sur les ressources éducatives, les programmes de tutorat, par exemple (non exhaustif), pourront être proposés pour soutenir les enfants dans leur parcours scolaire et leur intégration sociale.

7. Réseaux

Les familles seront encouragées à rejoindre des réseaux de proximité et professionnels. Cela inclut par exemple (non exhaustif), l'inscription consulaire, la participation à des associations locales, et la création de réseaux de soutien entre expatriés.

8. Retour dans le pays d'origine

Les familles sont encouragées à préparer leur retour et à l'anticiper.

Des dispositions peuvent être prévues pour faciliter le retour des familles dans leur pays d'origine, dans les domaines suivants : recherche de logement, soutien à la réintégration professionnelle et scolaire, et accompagnement du conjoint (à discrétion des filiales).

9. Ressources et Contacts

Une liste de ressources utiles et de contacts sera fournie pour assister les familles. Cela inclut par exemple (non exhaustif), des informations sur les services de santé, les écoles, les associations locales, et les services consulaires.